MIRAGES ET MASQUES

Le Mirage Patriotique

PAR

Pierre CHARDON

15 CENTIMES



1913
Editions de la Jeunesse Syndicaliste de Châteauroux (Indre)
N° 1

MIRAGES ET MASQUES

30 €

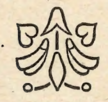
(1913)

Le Mirage Patriotique

PAR

Pierre CHARDON

15 CENTIMES



1913
Editions de la Jeunesse Syndicaliste de Châteauroux (Indre)
N° 1

PRÉFACE

Je n'ai pas écrit cette brochure pour les lettrés, les intellectuels et les dilettantes, car je ne sais ni jongler avec les mots, ni sacrifier l'idée à la forme séduisante ! Je m'adresse à la foule immense de ceux qui sont écrasés par les institutions autoritaires et de qui on exige tous les respects et toutes les résignations. Puisqu'ils constituent le poids lourd d'inertie et de passivité qui paralyse la marche vers un mieux-être réel, puisque leurs cerveaux ankylosés par la routine et les préjugés ne savent plus distinguer la fiction du réel ; puisqu'ils se laissent berner, abuser par des mirages trompeurs ; j'ai voulu les aider à dissiper les illusions dont ils sont les victimes.

J'espère contribuer ainsi à cette révision des croyances générales qui précède fatalement tout essai de transformation sociale.

Puisque en ces temps de « Rectification de tir » tous se proclament *patriotes* — aussi bien les arrière-petits-fils des volontaires de 93 que ceux des émigrés de Coblentz — il n'est pas inutile, je pense, de rechercher si cette croyance nouvelle est justifiable et de montrer ce qu'*est réellement la Patrie.*

Pierre CHARDON.

LE MIRAGE PATRIOTIQUE

PREMIÈRE PARTIE

Les définitions de la Patrie

Les patriotes autorisés nous affirment que la Patrie c'est tour à tour et tout à la fois :

1° Un être mystique ;

2° La terre des pères, des ancêtres ;

3° Le pays où l'on est né ;

4° Une division géographique et une société politique.

Je me propose de démontrer que ces données sont vagues, contradictoires, instables et erronées, et que leur ensemble constitue une illusion dangereuse, un véritable mirage. Son évocation constante entretient en nous ce qu'on appelle « le sentiment patriotique ».

Ce sentiment artificiel a pu croître et se perpétuer, grâce à l'existence de la vanité humaine, cette mère de l'illusion ; car c'est la vanité collective, agrégat de toutes les vanités individuelles dirigées dans un même sens, qui pousse les patriotes à considérer « leur Patrie » comme infiniment supérieure aux « Patries » voisines.

Du reste toutes les illusions dont l'humanité se nourrit, ayant les mêmes bases, se ressemblent beaucoup. C'est pourquoi il existe une analogie si caractérisée, une si frappante ressemblance entre le sentiment religieux et « le sentiment patriotique. »

Aussi, les cléricaux avérés ont-ils réuni les deux illusions sœurs dans leur devise de combat qui est maintenant : « **Dieu et Patrie**. »

Ils proclament hautement l'alliance indéfectible et constante de la croix et de l'épée, du sabre et du goupillon, enveloppent d'une vénération commune, et saluent avec le même respect le Saint-Sacrement et le drapeau.

Le mot **Patrie**, c'est l'enseigne prestigieuse, la ronflante raison sociale de l'église patriotique ou temporelle, qui, par la force ou la persuasion (véritable dressage), transforme les citoyens en bons patriotes.

Dieu, c'est l'enseigne, la raison sociale de l'église spirituelle qui, par la persuasion habile ou la crainte des châtiments éternels, transforme les individus en pieux fidèles.

L'école laïque dit à l'enfant : « Notre patrie est la plus noble, la plus glorieuse et la meilleure. Ses habitants sont les plus actifs, les plus braves, les plus chevaleresques. Toutes les qualités d'un peuple grand et fort, ils les possèdent. C'est en te soumettant aux volontés de ta Patrie que tu lui témoigneras ta reconnaissance et que tu lui prouveras ton amour. »

A cet enseignement, l'école congréganiste joint l'enseignement divin. L'histoire de France se double de l'histoire sainte, les évangiles sont substitués aux manuels de morale civique et les devoirs envers Dieu et ses ministres viennent augmenter les devoirs envers la Patrie et ceux qui prétendent la représenter.

En résumé, tout l'enseignement donné à l'enfant au nom des deux églises se résume ainsi :

« **Obéis ! Obéis toujours ! Obéis quand même !** »

Puis, dans ses casernes, l'église patriotique procède au dressage de l'adulte, complément du dressage de l'enfant.

Là, on le transforme en un soldat à qui il est interdit de penser, mais ordonné d'obéir. On lui persuade que cette obéissance passive est un devoir auquel un soldat ne peut manquer sans s'exposer à des répressions terribles : prison, Biribi, poteau d'exécution.

L'église d'en face possède ses casernes-couvents où elle forme une armée de prêtres, moines et missionnaires. Ils doivent obéir *perinde ac cadaver*, comme des cadavres, sous peine de damnation éternelle.

Les récompenses de l'église patriotique sont même beaucoup plus tangibles que celles de la religion divine, car elle assure à ses zélés serviteurs toutes les sinécures et les demi-sinécures de la hiérarchie militaire et de la hiérarchie des fonctionnaires.

De plus, elle s'est emparée de l'ex-sainte Inquisition qui s'appelle maintenant police, et poursuit, emprisonne et fait condamner les hérétiques qui, par la plume, la parole ou le geste, battent en brèche les dogmes nouveaux.

Ce qu'on appelle le patrimoine moral de la Patrie, n'est autre chose que la communion des saints des religions — il suffit d'être patriote pour partager la gloire des grands hommes qui sont nés dans la Patrie, de même qu'il suffit d'être chrétien pour participer aux mérites et aux grâces des « martyrs de la vraie foi. »

Pour consolider leurs églises constamment minées par la raison, patriotes et cléricaux répandent des millions de journaux et de brochures et d'innombrables livres patriotiques ou pieux sont remis chaque année aux enfants des écoles. Les ligues, les patronages, les associations d'hommes, de femmes, d'enfants même, pullulent ; et cette débauche de réclame ne prouve qu'une chose, à savoir : que l'église

patriotique et l'église cléricale sont deux associations-sœurs étroitement unies pour tondre le troupeau humain et le faire s'entr'égorger !

*
* *

Le mirage des mots sonores, ronflants, indiscutés, voilà la base essentielle des grandes illusions humaines. Mais ne nous payons pas de mots et cherchons si le sens conventionnel qui leur est donné n'est pas erroné et injustifiable.

Ainsi, de nombreux patriotes disent :

La Patrie, c'est un être mystique.

Ils se représentent cet être comme une divinité tutélaire, protégeant le sol natal avec sollicitude, et c'est sous les traits d'une mère qu'on la dépeint.

Comme la réalité est loin de l'illusion !... La Patrie possède, en effet, ses enfants qui regorgent de tout et dont la vie n'est qu'une suite de jouissances. En revanche, nombreux, innombrables sont les enfants qu'elle sacrifie, auxquels incombent les besognes dures, mal rétribuées et meurtrières, et dont la vie n'est qu'une longue suite de souffrances.

Et ils sont, les uns et les autres, les enfants d'une mère commune ! ? !

Mais c'est une mère dénaturée, elle est au-dessous des bêtes qui prennent également soin de tous leurs petits.

Cet **être mystique** n'existe que dans l'imagination de ceux qui se le représentent et c'est sa plus grande excuse ; s'il existait, ce serait un monstre !

Cependant, les patriotes ont reconnu que les données mystiques sont trop éthérées et trop brumeuses pour frapper les esprits positifs, aussi ils donnent des définitions de la Patrie, plus matérielles et plus tangibles, ne sortant pas du domaine terrestre.

Patrie, terre des pères, des ancêtres,

disent-ils. « Là où ont vécu et où sont morts nos **ancêtres**, là est la Patrie. »

Nous laisserons les Déroulède et autres pontifes de la Patrie tenter de nous prouver que le plus pur sang gaulois coule dans leurs veines, et rechercher dans les temps écoulés quels furent leurs ancêtres, car poursuivre des recherches de ce genre dans un passé si mal connu, serait fastidieux et peu concluant.

Mais nous avons assisté à l'éclosion et à l'évolution d'une Patrie nouvelle : celle des Etats-Unis d'Amérique. Son histoire est celle de toutes les Patries, et les éléments qui la composent ont l'avantage d'être connus et prouvés.

Au début du XVI[e] siècle, l'Amérique du Nord n'était peuplée que de Peaux-Rouges, divisés en tribus hostiles ou alliées selon l'intérêt ou le caprice du moment. Les Européens s'y établirent vers 1650 pour faire du commerce avec les indigènes, et cent ans plus tard les Anglais, Français, Suédois, Espagnols, Hollandais y établirent de véritables colonies. Les envahisseurs s'empressèrent d'étendre toujours plus leur domination sur la race aborigène et d'agrandir leurs possessions.

Ce fut une lutte continuelle entre les « Visages-Pâles » et les Peaux-Rouges, qui, rebelles à tout esclavage, ne consentirent jamais à servir leurs conquérants.

Ceux-ci dépassèrent les Indiens en cruautés cyniques, en brutalités révoltantes et entreprirent le massacre méthodique des aborigènes. L'Indien fut assimilé au loup, une prime fut allouée à ceux qui prirent part à cette chasse à l'homme, la chevelure rapportée constituant la preuve du meurtre.

Au XVIII[e] siècle, les Européens ayant ainsi refoulé les indigènes, constituaient une nation de plus d'un million d'hommes, divisés en treize états. En 1783, l'indépendance

de cet état à l'égard de l'Angleterre fut reconnue et la grande Patrie américaine était fondée.

De 1820 à nos jours, l'émigration y apporta plus de vingt millions d'Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Français, Italiens, Polonais, Russes, Belges, Suisses, Suédois, Roumains, Danois, Espagnols, etc., etc., pour ne parler que des races européennes.

Nous devons y ajouter les nègres et leur descendance, apportés d'Afrique pour servir d'esclaves, ainsi que les races asiatiques (Chinois et Japonais).

Toutes ces races hétéroclites fusionnèrent : les unions sexuelles entre individus d'origine différente eurent pour conséquence : la constitution d'une race hybride, hétérogène, qui s'affirme plaisamment « race pure » détenant dans ses veines le pur sang américain.

Que reste-t-il, hélas, des représentants de la race autochtone ? Quelques métis mêlés à la population européenne et à peine une soixantaine de mille de Peaux-Rouges, parqués dans des territoires réservés et conservés maintenant avec sollicitude comme curiosité ethnique.

Ainsi donc, en moins de quatre siècles, une race indigène s'est éteinte, une race nouvelle s'est créée. Bons patriotes français, avez-vous songé à l'amalgame insensé qui s'est produit entre les différentes races qui ont occupé le sol de France, depuis plus de cent siècles qu'il est habité. D'où viennent nos *Ancêtres*, ceux qui précédèrent les constructeurs des monuments mégalithiques de Carnac ? D'où viennent les Kymris, les Celtes, les Gaëls, les Basques que les Gaulois refoulèrent vers l'Atlantique ? Ces derniers furent à leur tour asservis par les Romains et furent rayés de l'histoire des peuples pendant cinq siècles. Ils devinrent ensuite la chose des hordes guerrières venues de Gothie, de Germanie, de Scandinavie, d'Asie, d'Afrique, dévastant et pillant, tuant les hommes, fécondant les femmes.

Et ensuite ce furent les Wisigoths, les Burgondes et les Francs qui s'établirent en Gaule, puis les Arabes, les Northmans, les Anglais.

Tous ces peuples mélangèrent leur sang, qu'importe ! tout comme les Américains s'affirment de pure race américaine, nous Français, nous sommes, paraît-il, de « pure race gauloise. »

Du moins Déroulède nous l'affirme et il est démenti par l'histoire tout entière. En définissant la Patrie dont on nous parle : **terre des ancêtres**, on prouve par cela même que cette Patrie n'existe pas, car la multiplicité de nos « ancêtres » nous en rend la recherche impossible, fantaisiste, illusoire, nos « ancêtres » étant venus des quatre coins du monde, nous ne pouvons donc avoir qu'une certitude : c'est que la Terre est la patrie des humains.

Sans souci de se contredire, les pontifes du patriotisme étroit, pour les besoins de leur cause (ambition et cupidité), se débarrassent avec désinvolture de la filiation ancestrale qui nous donne une Patrie unique, et ils nous affirment que :

la Patrie, c'est le pays où l'on est né.

Combien la Patrie se trouve ainsi spécialisée par cette définition qui pose comme un axiome : que l'enfant, comme le lapin de garenne et le renard, a pour patrie le terrier — habitation où il est né et le territoire restreint où il s'ébat ! Ce sont là des conceptions sociales aussi étroites que celles de l'homme des cavernes ou du féodal du moyen-âge.

Je me réserve de le démontrer plus tard et de prouver que si les formes sociales semblent se modifier, le principe reste le même.

Mais est-il bien prouvé, au point de vue strictement patriotique, que l'on soit nécessairement citoyen du « **pays où l'on est né** » ? Les faits suivants prouvent le contraire.

L'enfant *né* en France, de parents étrangers, prend la nationalité de ses parents, il n'est pas français. L'enfant *né* à l'étranger de parents français reste français. La femme *née* en France de parents français, qui se marie avec un étranger, perd sa nationalité et prend celle de son mari. Ses enfants *nés* en France ne sont pas français. La patrie du père devient la leur. Ils peuvent renier cette nationalité et devenir français à leur majorité. Du reste il est logique d'affirmer que la femme n'a pas de patrie de naissance puisqu'elle prend celle de son mari.

En payant et en remplissant certaines formalités, on change de nationalité, on en prend une qui plaît mieux ; on se débarrasse de celle qui gêne, cela s'appelle se faire *naturaliser.*

Quant à celui qui veut bien s'engager dans une armée étrangère pour la durée d'une guerre, on lui fait don d'une seconde patrie, celle qui le nourrit et pour laquelle il se bat.

Voyez où la logique profonde de la définition : « **Patrie, pays où l'on est né** » nous conduit :

Les Alsaciens-Lorrains restés dans leur *pays natal* ont donc gardé « leur Patrie » mais ils ont perdu leur nationalité, ils ne sont plus français. Et ceux qui optèrent pour la France conservèrent leur nationalité, mais perdirent leur *sol natal,* donc « leur Patrie. »

Cette lumineuse définition ne peut guère nous prouver la réalité d'une patrie qui se trouve dans le pays où l'on naît, dans celui où l'on ne naît pas, d'une patrie qu'on perd en se mariant, qu'on peut choisir à sa majorité, ou acheter par la naturalisation, ou recevoir comme un don ; Patrie qu'on peut perdre en gardant son « *sol natal* » et vice versa.

Du reste le vocable « *Pays* » est élastique. Il peut embrasser la terre entière, s'appliquer à une région, désigner un village.

Aussi les patriotes ont-ils compris qu'il était utile de donner à « leur Patrie » des limites plus réelles : ils en ont fait

une division géographique doublée d'une société politique.

Il est utile de définir ces termes :

Par *société politique* on entend l'ensemble des individus que des circonstances presque toujours indépendantes de leur volonté ont assujettis à la même autorité.

Une division *géographique* comprend le territoire où s'exerce cette autorité. Le tout constitue un état, une nation, et au nom propre du pays considéré au point de vue géographique : France, Italie, Allemagne, etc., vient s'ajouter le nom caractérisant l'organisation politique : République, Royaume, Empire, etc.

La Patrie **c'est la France**, disent nos patriotes, et pour eux ce mot contient tous les éléments de la définition précitée, il évoque les frontières actuelles du pays ainsi nommé et les institutions qui le régissent.

Faire une Patrie immuable, Une et Indivisible, d'un territoire qui peut être considérablement étendu ou réduit par suite des événements et des circonstances, subordonner l'idée de Patrie à une forme d'autorité, c'est reconnaître, avouer que la Patrie est une chose élastique et instable, donc conventionnelle, s'adaptant complaisamment à toutes les variations.

Un rapide exposé des modifications subies par le territoire auquel s'attache l'idée d'une Patrie gallo-française suffit pour le prouver.

La Gaule indépendante avait pour limites : au Nord et à l'Ouest, la mer ; au Sud, les Pyrénées et la Méditerranée ; à l'Est, les Alpes et le Rhin depuis sa source jusqu'à son embouchure. C'est dire qu'elle comprenait outre la France

actuelle, la Suisse presque entière, la partie de l'Allemagne située en-deçà du Rhin, le Luxembourg, la Belgique et une partie de la Hollande.

La conquête romaine divisa la Gaule en deux parties : celle du Nord formant un vaste triangle ayant pour base une ligne longeant les Vosges, la Marne, la Seine, et pour côtés le Rhin et la mer, se nommait Belgique.

Puis la monarchie franque de Clovis qui comprenait la Belgique moins les pays bataves et le territoire d'entre Seine et Loire s'étendait au-delà de la Loire, sur une partie de l'Aquitaine.

Avec la constitution d'une monarchie franque, les noms de Gaule et de Belgique disparaissent, les nouvelles divisions géographiques se dénomment : Neustrie, Burgondie, Aquitaine, Austrasie, Bretagne.

A cette époque, il n'y a plus de Gaule, il n'y a pas encore de France.

Puis Charlemagne constitue un empire d'Occident qui comprend : l'ex-Gaule, la Germanie jusqu'à l'Oder et la Vistule et une partie de l'Autriche et de l'Italie.

Ensuite cet empire se désagrège, chaque duc ou comte établit une petite société politique sur le territoire qui lui revient : c'est la féodalité. L'étendue de ces domaines était souvent inférieure à un de nos départements, quelquefois ils en comprenaient une vingtaine (Aquitaine).

Un de ces domaines, nommé duché de France, constitua l'embryon de la France actuelle, grâce à l'ambition territoriale de ses possesseurs.

Ce ne fut pas sans peine, car six siècles plus tard, le roi Charles VII, le « roi de Bourges, » ne possédait plus qu'une étroite bande transversale allant du Poitou au Dauphiné.

... La Révolution divisa le royaume de France en 89 départements... En 1812 avec Napoléon Ier, l'empire français comprenait 130 départements... Il fut réduit à 86 départements

en 1815... Depuis lors, le concours que la France donna à Victor-Emmanuel lui valut 3 départements de plus, et la guerre de 1870, 3 départements de moins.

Ainsi donc, c'est un véritable chaos territorial et social qui constitue l'histoire d'une nation, de toutes les nations. Comment dans ce chaos, délimiter le sol sacré de la Patrie et enfermer celle-ci dans une forme politique spéciale ?

Ce serait froisser les aspirations territoriales et les convictions politiques des différentes variétés de patriotes. Aussi, prudente et habile, l'église patriotique place-t-elle, sur un même plan, l'empire colonial de la 3e république, la défense nationale avec Gambetta, les aigles impériales du grand Napoléon, le mot de Cambronne et le carré de Waterloo, le drapeau de Valmy et de la Révolution, la mort de Barra, la munificence de Louis XIV, le roi soleil ; le panache blanc de Henri IV, Bayard « le chevalier sans peur et sans reproche », l'épopée de Jeanne d'Arc ; le chêne de Vincennes avec Saint-Louis, les preux de Charlemagne, le vase de Soissons de Clovis, et les Gaulois de Vercingétorix.

Car à chaque époque, se rattachent des souvenirs, des traditions, des légendes, donnant au mirage patriotique le relief et l'éclat qui attirent les masses et qui les fascinent.

Et la patrie se révèle ce qu'elle est, une fiction, un mirage alimenté par toutes les sources de l'erreur, notion contradictoirement définie par ses bénéficiaires.

Mais ceux-ci ont compris que la Patrie s'évanouit et disparaît si on l'identifie aux frontières et aux institutions puisque les unes et les autres se transforment, se modifient à l'infini.

Et d'après ces patriotes à tout prix, le « sentiment patriotique » n'est autre que le lien de *Solidarité* ; et la Patrie devient alors l'ensemble des individus qu'un tel lien est censé réunir.

Mais il n'est pas prouvé qu'une telle solidarité soit effective

et justifiable. Aussi, pour faire naître en nous cette conviction fort utile à certains puisqu'elle tend à rendre le troupeau solidaire du berger et de ses chiens, les patriotes officiels nous donnent des définitions sonores où le lyrisme des mots cache mal le vide de la pensée. Et c'est ainsi que M. l'avocat général Seligmann, défenseur de la Patrie, requérant contre des antipatriotes, définit ainsi l'Idole nouvelle :

« **La Patrie est un être réel. Elle émane de la sueur et du sang de toutes les générations qui se sont succédées. C'est la réunion de 38.000.000 d'habitants qui parlent la même langue, qui ont les mêmes coutumes, qui obéissent aux mêmes lois, qui ont les mêmes intérêts et qui se sont groupés pour défendre tout ce qu'ils aiment contre les malveillants du dehors et au besoin même contre ceux du dedans.** »

Cette définition condense toutes les manifestations de la vie sociale, son but c'est d'établir l'idée d'*Unité*. Unité de langue, de mœurs, de lois, d'intérêts, d'aspirations. Si la réalité ne la contredisait pas, elle prouverait l'existence d'une société humaine homogène.

La Patrie est un être réel,

encore une affirmation vide de sens. L'irréalité de la Patrie comme être mystique, je l'ai déjà prouvée. M. Seligmann l'a du reste sentie, puisqu'il recherche ensuite une base plus solide, et trouve l'émanation de cet être dans la sueur et le sang des générations successives.

C'est avec de tels clichés, aussi sonores que vides de sens, qu'on soumet les consciences et les volontés.

Je ne m'attarderai pas à faire la critique d'un tel charabia, je me permets seulement de dire à M. Seligmann que l'être sortant de **la sueur et du sang** des générations écoulées, doit dégager une odeur bien nauséabonde, car toute cette

sueur et tout ce *sang*, ce doit constituer un marais aussi pestilentiel que fangeux.

Laissons donc de côté cette période aussi stupide que ronflante, car ensuite M. Seligmann devient plus positif. Il nous affirme que la Patrie :

C'est la réunion de ceux qui parlent la même langue.

L'unité de langue constituerait donc un élément fondamental de la Patrie : cette unité n'a qu'un défaut, c'est qu'elle n'existe pas.

Je ne veux pas reproduire ici par des exemples, les multiples façons de parler le même français, usitées par les Flamands, les Bretons, les Basques, les Catalans, les Corses, les Provençaux, les Languedociens, les Limousins, les Auvergnats, les Savoyards, les Bourguignons, les Champenois, les Picards, les Normands, etc., ainsi que les jargons scientifiques, littéraires et professionnels, les argots des sports, des théâtres et des tripots, sans oublier les variétés et sous-variétés de chaque dialecte ou patois.

Cela pourrait former un volume énorme intitulé : « Les cent mille manières de parler le même français. »

Je ne demanderai pas malicieusement à M. Seligmann de me traduire ces locutions si françaises comme la « plé qui ché, quen Avo, unc andréa, va q'ri l' chevô du riquandier !... » ni lui rappeler que Mistral n'a pas précisément écrit « Mireille » dans la même langue que Victor Hugo a composé « Les Châtiments. »

Car, pour lui prouver irréfutablement que tout le monde, en France, ne parle pas le même français que les gens du Palais, je possède une preuve officielle de l'existence des autres langues.

En effet, dans toutes les écoles de Bretagne que j'ai visi-

tées, l'article premier du règlement intérieur était ainsi rédigé :

« La langue française sera seule en usage dans cette école. » — Or, par le fait même que l'administration décrète que la classe doit se faire en français, et rien qu'en français, elle avoue qu'il existe une autre langue et que celle-ci pourrait être usitée.

Cet exemple nous montre en même temps que l'unité de langue se décrète et s'établit arbitrairement : par la force. — Et de même que les Allemands ont *imposé* leur langue aux Alsaciens-Lorrains, la Patrie française *impose* le français d'autorité à tous ses enfants.

L'unité de langage ne peut donc rien prouver. De plus elle n'est même pas réelle.

Encore une base bien incertaine et bien instable de l'Idée de Patrie !

Poursuivant sa démonstration de **l'Unité nationale**, notre patriote officiel, affirme que les habitants d'une même Patrie

ont les mêmes coutumes.

Les coutumes comprennent : les habitudes sociales et individuelles; les usages, les mœurs, par conséquent, avoir les mêmes coutumes, c'est avoir le même genre de vie. Or, voici ce qu'on lit dans le *Figaro* du 4 novembre 1912 :

« La princesse Schahowskoy installée en sa belle villa « la " Tourette " à Montreux, a donné une réception res- « treinte, mais très élégante. » ...

« Une grande chasse sera donnée mercredi à Rambouillet « par M. Fallières, en l'honneur des membres du Sénat. »...

« Au château des Ifs, en Seine-Inférieure, chez la mar- « quise Vaucouleurs de Lajanet, brillantes chasses de lièvres « et de perdreaux. »

Le même jour dans *Excelsior :*

« Hier matin, vers cinq heures, des agents qui passaient
« rue François Ier, ont trouvé étendu, sans vie sur le trottoir,
« un homme paraissant âgé de cinquante ans environ. L'in-
« fortuné avait succombé à une crise d'inanition. Son cada-
« vre a été transporté à la Morgue. »

Ainsi, les marquis qui chassent le faisan ou se gavent de bonnes choses et les pauvres bougres qui meurent d'inanition sur les trottoirs des grandes villes sont, paraît-il, les uns et les autres Français, parce qu'ils ont les mêmes coutumes et mœurs, c'est-à-dire le même genre de vie !!...

Et il paraît qu'il en est de même des brodeuses de Saint-Mihiel ou de Lacroix-sur-Meuse qui gagnent quatorze sous par jour et des femmes du monde qui payent 50 francs et plus, une loge à l'Opéra ; du journalier à cinquante sous par jour et du propriétaire roulant en automobile ; du mineur, de l'ouvrier d'usine, soumis aux tâches pénibles, dangereuses, mal rétribuées et de toute la séquelle des parasites : trésoriers-payeurs à 50.000 francs, actionnaires touchant du 20 °/₀ (Creusot), etc., etc..

Je n'insiste pas sur le contraste, la vie toute entière est faite de ces oppositions violentes, il n'y a que M. Seligmann qui veut les ignorer.

L'unité de coutume comme l'unité de langue est inexistante.

L'unité de législation

est-elle plus réelle? Nous allons l'examiner.

Si les lois qui nous régissent sont les mêmes pour tous, elles doivent être formulées avec netteté et précision : afin de constituer une commune mesure facile à appliquer et d'éviter les interprétations fantaisistes ou arbitraires, susceptibles de détruire l'égalité devant la loi.

Qui oserait affirmer que les textes législatifs possèdent cette expression nette et claire rendant l'équivoque impos-

sible? Le spectacle de la comédie juridique nous montre en effet, dans chaque procès, les deux parties flanquées de nombreux avoués et avocats qui se basent pour plaider sur la connaissance de la loi.

Le ministère public, au nom de la loi, souvent opposé aux deux préopinants, fait renvoyer le jugement à huitaine ou à quinzaine pour permettre aux juges de consulter la jurisprudence afin d'y découvrir l'interprétation de la loi, adéquate au litige. Après le jugement, on va en appel et jusqu'en cassation! Là on apprend aux deux parties, toujours flanquées de leurs avoués et avocats, grands connaisseurs de la loi, que les tribunaux précédents ignoraient la loi, qu'ils ont rendu un arrêt incompatible avec la loi, et qu'il faut recommencer toute la comédie, selon la même filière, jusqu'à épuisement des ressources pécuniaires des plaideurs!

Cette interprétation des textes de lois produit des résultats effarants. Souvent les mêmes cas, accompagnés des mêmes circonstances, se terminent par des jugements diamétralement opposés; toujours au nom de la loi, égale pour tous les habitants d'une même Patrie.

De plus, de nombreux décrets, arrêtés préfectoraux et municipaux, de nombreuses circulaires ouvertes ou confidentielles atténuent ou amplifient l'action des textes de lois. Le tout est laissé à l'interprétation des officiers de police, qui ferment bénévolement les yeux devant les infractions commises par les personnages haut cotés dont ils redoutent l'influence; et, par contre, se montrent d'une sévérité intraitable pour les pauvres diables sur qui s'acharnent toutes les rigueurs de la « Lôa ».

... Mais il y a mieux que l'interprétation *différente* des *mêmes* textes. Il y a des *textes de lois* **différents** et chaque catégorie sociale possède sa juridiction spéciale.

Il existe en effet : la juridiction civile,
— militaire,
— pénale,
— commerciale,
— maritime,
— prud'hommale.

Suivant la catégorie sociale à laquelle on se rattache, on tombe sous le coup de l'une ou de l'autre de ces juridictions et la variabilité des peines qui en résultent est loin de démontrer que tous les patriotes, quels qu'ils soient, sont soumis aux mêmes lois.

Ainsi dans le civil, le cri de : « A bas l'armée » vaut un simple procès-verbal, au plus quelques jours de prison. (*Juridiction pénale.*) — Proféré par un soldat, il peut attirer à son auteur plusieurs années de travaux publics. (*Juridiction militaire.*)

La rupture volontaire et brusque d'un contrat de travail constitue pour l'ouvrier d'usine un cas anodin. (*Juridiction prud'hommale.*) — Pour un marin, le même cas est très grave et assimilé à la désertion militaire. (*Juridiction maritime.*) — Un particulier ne paye pas ses dettes, on le saisit, tout au plus. (*Juridiction civile.*) — Un commerçant se trouve dans le même cas, c'est la faillite et toutes ses conséquences infamantes. (*Juridiction commerciale.*)

Il y a mieux encore que la différence existant entre les différents codes. La même juridiction se fait douce pour certains, sévère pour d'autres. Les officiers qui refusèrent de marcher pendant les inventaires se virent infliger quelques jours d'arrêt. Pendant la grève des cheminots, le soldat Lecoin refusa de marcher contre ses frères de classe, coût : 1 an de prison. Un supérieur (le fils du duc de Broglie) zèbre la face de son inférieur d'un coup de cravache, résultat : 1 jour de prison avec sursis. Un soldat de l'infanterie de marine (1912) lance son képi à la tête d'un colonel, on

lui inflige 5 ans de travaux publics. La famille Humbert extorque 100 millions à ses dupes, on lui inflige 5 ans de prison; mais l'affamé qui vole un pain avec effraction (bris d'une vitre) peut être condamné à 1 an de prison.

Tous ces faits prouvent que La Fontaine pourrait encore écrire de nos jours ces vers célèbres :

> Selon que vous serez puissants ou misérables,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Du reste, en France, l'existence des lois de 1893-1894 (dites « lois scélérates ») montre bien la multiplicité des juridictions ; puisque ces lois d'exception, appliquées à ce qu'on appelle les « menées anarchistes», enlèvent certains délits de plume et de parole à la Cour d'assises pour les attribuer aux Tribunaux correctionnels.

L'existence de cette législation prouve bien qu'on ne juge pas les individus considérés comme suspects avec la loi de tout le monde, mais avec une loi spéciale qui enlève toute garantie aux inculpés et facilite la sévérité de la « vindicte sociale ».

Mieux encore, la loi des suspects peut s'appliquer en cas de circonstances spéciales à une cité ou à une contrée tout entière. Alors c'est la loi martiale. Elle supprime toutes « les garanties légales » (?), constitue le régime de l'arbitraire le plus absolu et la substitution totale du pouvoir militaire au pouvoir civil. Comme elle ne peut pas s'appliquer à tout un pays, il existe entre la région ou la ville qui la subit, et le reste de la Nation, une différence bien évidente de législation. Cette différence est suffisamment démontrée par le fait même que l'emploi de la loi martiale est possible, parce que prévu.

Toutes ces raisons et tous ces faits me permettent d'affirmer que les individus sont soumis à des lois essentiellement variables selon la catégorie sociale à laquelle ils se ratta-

chent, les fluctuations gouvernementales, et l'intérêt ou le caprice des agents de l'autorité.

Dans sa rage d'unité, Seligmann affirme ensuite

l'unité d'intérêts

des habitants de la Patrie. Comme si des individus, si différents de langage, de coutume et soumis à des législations variées pouvaient avoir les mêmes intérêts. C'est le comble de l'incohérence. L'évidence n'a pas besoin de démonstration, aussi je ne multiplierai pas les exemples pour prouver que : le vendeur et l'acheteur, le producteur et le consommateur, le consommateur et l'intermédiaire, le créancier et le débiteur, le juge et l'accusé, le propriétaire et le locataire, l'employeur et l'employé, n'ont pas et ne peuvent pas avoir les **mêmes intérêts.**

C'est la conséquence de l'organisation économique présente, de l'antagonisme fatal existant entre celui qui possède sans produire, et celui qui produit sans pouvoir posséder, et il faut être aveugle, où vouloir l'être, pour ne pas constater ce fait.

L'inexactitude de cette autre affirmation de Seligmann : la Patrie c'est la réunion de...

ceux qui SE sont groupés !

est toute aussi évidente. Se grouper, c'est accomplir un acte volontaire. On se groupe quand on forme une association de plus ou moins longue durée ayant pour base l'existence d'affinités sérieuses. Le groupement national (*alias* Patrie), possède-t-il ces caractères ? Evidemment non !

En effet, de même que l'enfant se voit imposer la religion de ses pères, et se trouve incorporé d'autorité dans le sein de leur église ; l'enfant se voit aussi imposer la nationalité

de ses parents, il se trouve incorporé d'autorité dans « leur Patrie ».

Il ne peut pas discuter cette incorporation, il est, par exemple, patrioté français d'office. Plus tard si la réflexion le conduisait à vouloir s'y soustraire, les multiples devoirs que la Patrie impose à « ses enfants » (devoirs qu'on ne peut esquiver sans encourir les rigueurs de la loi), lui montreraient bien que la chaîne qui le relie à la Patrie fut forgée sans lui.

Les « compatriotes » ne se groupent donc pas volontairement, spontanément, librement, puisqu'ils ne peuvent ni discuter ni rompre le lien qui, paraît-il, les réunit. *Ils ne se sont pas* groupés, on les a **incorporés**. L'autorité a sanctionné le hasard de la naissance, et voilà tout.

Ce groupement si peu volontaire ne peut pas avoir pour origine une communion de sentiments :

défendre ce qu'on aime contre les malveillants du dehors et du dedans,

car j'affirme que les pires *malveillants* sont les patriotes eux-mêmes, et je peux justifier ce paradoxe apparent.

Il y a dans toutes les Patries deux catégories bien tranchées de patriotes :

Les patriotes n° 1 : qui sont les profiteurs, les bénéficiaires de l'idée de Patrie.

Et les patriotes n° 2 : qui sont les victimes, les sacrifiés, les abusés de cette idée.

Si les patriotes de toutes espèces voulaient voir « leurs patries » heureuses, ils désireraient réaliser leur propre bonheur, car si la Patrie est fictive, ceux qui croient en elle constituent bien une réalité.

Au contraire, ils se ruinent, se saignent aux quatre veines en absorbant toutes les énergies nationales pour la prépara-

tion de la guerre. Ainsi, les patriotes français payent chaque année deux milliards et demi pour la guerre (budgets militaires, pensions, service de la dette publique résultant des guerres antérieures), en quarante ans cela fait cent milliards, engloutis pour **la mort,** qui auraient pu rendre meilleure **la vie** de ceux qui les ont versés.

Cent milliards!! Cela représente bien des routes tracées, des voies ferrées construites, des ports mieux aménagés, des travaux immenses réalisés, l'outillage perfectionné, la dette amortie et les charges fiscales allégées; le tout amenant la hausse des salaires et la diminution des heures de travail.

Oui, je sais, les patriotes s'en vont, clamant le vieil adage des conquérants de toutes les époques : *Si vis pacem para bellum.* (Si tu veux la paix, prépare la guerre.) Encore un sophisme monstrueux! On a la paix quand on a la prépare, mais le fer appelle le fer, et préparer la guerre c'est le plus sûr moyen de la rendre inévitable.

En effet, quand un incendie couve, mettre à sa portée et amonceler, pour l'éteindre, les substances les plus inflammables (pétrole, essence, etc.) c'est le plus sûr moyen de l'activer et de lui fournir les éléments capables de le transformer en un brasier impossible à maîtriser. Les pompiers qui agiraient ainsi, qui arroseraient le feu de pétrole et d'essence en disant que c'est pour l'éteindre! — n'est-ce pas, bons patriotes, que vous les qualifieriez d'insensés ?

Pourtant vous vous conduisez comme eux. En excitant les haines de races, les inimitiés nationales, en creusant toujours plus profond le fossé qui sépare les peuples, en poussant à l'augmentation effrénée des armements — vous êtes les **malveillants** par excellence; vous épuisez la vitalité de vos nations et vous préparez leur ruine.

Mais si les *patriotes n° 2* sont écrasés par ces manœuvres, les *patriotes n° 1* en bénéficient largement (fournisseurs de la troupe, industriels métallurgistes, financiers); et ceux-là

ne sont pas les derniers à crier bien fort qu'ils sauvegardent la sécurité du pays en emplissant leurs poches.

Ces profiteurs masquent encore mieux leurs agissements en offrant à l'inconscience populaire une gloire nouvelle : celle qui résulte de la constitution d'un empire colonial. Et l'ouvrier français qui souffre de la cherté de la vie, des bas salaires, du surmenage, peut être fier, car son pays possède un immense empire colonial : Algérie, Sénégal, Annam, Cochinchine, Tonkin, Congo, Madagascar, Océanie, Tunisie, Maroc.

Partout il y eut des luttes sanglantes avec les premiers possesseurs du sol convoité et de nombreux milliards y furent engloutis !

Patriotes n° 2, vous qui avez fourni vos fils et votre argent pour ces conquêtes, quels profits en avez vous retiré ? Vous payez les denrées coloniales (riz, café, cacao, coton, phosphates, soies, peaux, huiles, caoutchouc) des prix exorbitants, vous subissez les mêmes augmentations que les habitants des états peu ou point colonisateurs.

Mais les patriotes n° 1 s'en sont allés exploiter les pays neufs annexés par la force. Ils y sont devenus gouverneurs, sous-gouverneurs, fonctionnaires civils et militaires, y ont obtenu de belles et bonnes concessions à des prix dérisoires (Tunisie), y ont créé des banques, des sociétés anonymes pour exploiter les richesses naturelles. Ils y font « suer le burnous » de mille manières et le nombre des scandales coloniaux, avoués et étalés au grand jour, grossit continuellement.

Ce qu'on appelle *civiliser* les indigènes, c'est leur imposer le travail salarié, sur la terre qu'on leur a prise, les contraindre au machinisme, à la surproduction, au surmenage, leur apporter les vices dégradants d'une pseudo-civilisation.

On les appauvrit par l'impôt, on les abrutit par l'alcool, exactement comme dans la mère Patrie.

Ainsi donc, dans ce glorieux empire colonial, les massacres, les pillages, les incendies, les razzias, les vols de toute sorte ont marqué la marche triomphale de la civilisation.

Parce qu'ils font flotter leur drapeau au-dessus de tous ces peuples, nos patriotes pensent-ils leur avoir apporté une patrie? Alors, ils avouent bien que l'incorporation brutale et arbitraire dans un groupement national est la seule base de l'idée de Patrie.

Après avoir examiné toutes les définitions courantes de la Patrie et celle fournie par M. l'avocat général Seligmann, c'est la conclusion qui s'impose !

Mais les Patriotes ont une excuse, quand ils accumulent tant de contradictions dans leur conduite, et tant d'incohérence dans la définition de leur idole.

Les uns veulent se masquer, se dissimuler derrière elle, et pour les autres, innombrables, la Patrie est ce que Dieu est pour les dévots, ce que les couleurs sont pour les aveugles ! Ils en parlent sans la connaître. Ils voient en elle tout ce qu'on leur a appris à y découvrir, excepté ce qu'il y a *réellement*.

Pour la foule si nombreuse de tous les abusés par le mirage patriotique, je vais faire tomber les voiles et révéler : **ce qu'est la Patrie.**

DEUXIÈME PARTIE

Ce qu'est la Patrie

Le mot Patrie est un dérivé, une variante, une déformation du mot **Pater**, c'est-à-dire père, tout comme patriarche, patricien, patrice ou patron.

Ces mots évoquent tous la même idée, celle du *Père* et de sa puissance. Celle-ci était plus étendue dans l'antiquité que de nos jours, puisqu'à Rome il avait droit de vie et de mort sur ses enfants. Il ne leur devait rien, ses bienfaits étaient volontaires ; en retour il exigait l'amour, le respect, le dévouement, l'obéissance passive. Ainsi qu'aujourd'hui, les lois religieuses et laïques tendaient à développer chez l'enfant ce sentiment de déférence et de passive soumission aux volontés paternelles.

La coutume, la tradition, consolidant cette obéissance absolue aux ordres du *Père*, pour tous ceux qui dans le cours des temps s'arrogèrent le droit de diriger les masses : l'idéal à atteindre était d'avoir sous leur domination un peuple d'enfants soumis, respectueux et dévoués ! Se donner à eux comme des *Pères* était le plus sûr moyen d'y parvenir.

Ainsi le patriarche (1) se prétendit le père de la horde nomade qui subissait son autorité. Le patricien (2) romain se dit le père de la République ! Le patrice (3) s'affirma père de la contrée qu'il gouvernait. Et le patron (4) se targuait d'être un excellent

(1) Patriarche : chef de famille, puis chef de tribu nomade.
(2) Patricien : dignitaire de l'empire romain.
(3) Patrice : membre de la noblesse romaine.
(4) Patron : « protecteur » des plébéiens romains.

père pour les pauvres diables, ses « clients » (1) qu'il protégeait et aidait de ses deniers.

L'autorité spirituelle se servit, elle aussi, du rôle du *Père* pour obtenir l'obéissance! Dieu devint le père éternel, son représentant à Rome s'intitule le Saint-Père, ceux qui établirent et consolidèrent l'Eglise s'appelèrent les Pères de l'Eglise, et tous les tonsurés s'intitulent Pères!

Le troupeau des fidèles leur doit obéissance tout comme le troupeau des patriotes doit obéissance à l'empereur, au roi ou bien aux riches patriciens nobles et bourgeois, aux patrices militaires et civils; aux patrons bienfaisants qui, en échange de beaucoup de travail, donnent un maigre salaire!

En réunissant en un même bloc, patriarches donneurs de conseils, patriciens insolents, patrices despotes, patrons avides — qu'ils aient ou non un monarque à leur tête — on a la Patrie. **Car la Patrie c'est le Maître ;** c'est-à-dire celui qui détient la maîtrise, qui impose sa volonté, qui exerce l'autorité.

Ainsi, en chassant l'illusion, en dissipant le mirage, nous sommes arrivés à découvrir ce qu'est réellement la Patrie. Et cette constatation : **la Patrie c'est le Maître,** nous aide à comprendre le pourquoi des définitions de la Patrie examinées dans cette brochure.

En effet, le *Maître* c'est **l'être mystique** par excellence. Nous lui attribuons la puissance morale et matérielle du père ; nous le sentons partout. Seul il a le droit d'exercer l'autorité, c'est-à-dire d'émaner une volonté, et devant cette volonté la masse s'incline comme devant l'expression la plus parfaite du bien, du beau et du juste. Il nous semble d'une essence supérieure à la nôtre et plane bien au-dessus du commun des mortels, auréolé du respect de tous ! Nos rap-

(1) « *Clients* », plébéiens, hommes de la plèbe, c'est-à-dire de condition inférieure, qui se plaçaient sous la protection d'un « patron ».

ports avec lui ressemblent étonnamment à ceux du chien et de l'homme. Humbles, suppliants, nous mendions la caresse et l'os à ronger qui récompenseront nos bassesses, notre fidélité aveugle, notre inaltérable dévouement. Tout comme le chien désobéissant craint le châtiment qui punit une infraction aux ordres de son maître et vient plein de contrition lécher la main qui l'a corrigé, nous sentons avoir démérité en enfreignant les ordres du *Maître*. Nous n'osons fuir le châtiment et sa rigueur ne nous empêche pas de porter aux nues celui qui l'ordonne !

Et la **terre des pères, des ancêtres**, se trouve toujours là où réside le *Maître*. Nous nous faisons en effet une gloire de mater les peuples qui lui déplaisent, et de lui offrir les contrées ainsi acquises afin qu'il les incorpore dans son patrimoine. Et cela devient notre Patrie, même si nous n'y habitons pas ; puisque cela appartient au *Maître*. Celui-ci porte la paternité avec lui. La *terre* où flotte son drapeau, où s'exerce son autorité, c'est toujours la *terre des pères* pour ceux qui lui obéissent.

Et à ceux qui sont nés sur cette terre, le maître Patrie dit :

« Puisque vous êtes *nés* sur le territoire soumis à ma domination, vous m'appartenez. En l'affirmant je me conforme strictement à la tradition, car tout ce qui naissait dans la caverne du primitif lui appartenait. Tout ce qui voyait le jour à l'ombre du château-fort du moyen-âge appartenait au féodal. La massue du premier, la potence du second, imposaient la justesse de ces prétentions aux hommes de ces lointaines époques.

« Comme je veux bien paraître suivre le Progrès, je me contente, moi, de vous estampiller (acte de naissance-passeport) ; mais souvenez-vous que là où vous alliez vous êtes à moi, ainsi que votre progéniture.

« Et à mon appel, vous devez accourir me défendre contre mes ennemis, car tout comme Louis XIV, je suis l'Etat ! »

La *Nation*, la *Société politique* est formée par la multitude qui met en valeur la contrée où s'exerce l'autorité du *Maître*. Car le peuple ne pense pas, ne réfléchit pas, il ne possède ni volonté ni autorité, il est soumis à qui pense et veut pour lui.

Et selon les besoins et le caprice de qui le dirige, ce peuple sera cheval de labour, de charroi ou de bataille, bête de rapport ou de luxe. Hélas : de même

> Que lorsqu'elles ont fini le miel,
> Le Maître chasse les abeilles.

ce peuple servile crée les richesses destinées à augmenter les jouissances *du Maître*. Bien heureux si celui-ci veut lui abandonner juste de quoi s'alimenter et lui permettre d'élever, misérables, des enfants qui continueront cette vie de brutes et qui seront dressés ensuite à défendre *le Maître* ; à tuer et à se faire tuer sur un signe de lui.

Et les peuples donnent sans compter leurs efforts et leurs vies, et ainsi que l'avoue naïvement M. Seligmann, c'est bien la sueur et le sang des générations qui ont créé et entretenu le Maître et sa maîtrise symbolisés aujourd'hui par le mot Patrie.

A la suite de quelle aberration collective, de quelle inconscience générale, le *Maître* exigeant de tels sacrifices n'est-il pas considéré comme un monstre par ceux qui souffrent de son ambition et de sa cupidité? Pour le comprendre, il est utile de le décrire tel qu'il s'est peint lui-même avec ses attributs et prérogatives.

Car toujours le *Maître* s'est dissimulé derrière un masque. D'abord, utilisant le sentiment qui porte l'homme à expliquer et à justifier ce qui est apparemment inexplicable et injustifiable, le *Maître* créa la fiction *Dieu!* Il lui attribua naturellement tous les pouvoirs qu'il désirait exercer lui-même. Et il dit :

« Tout émane de *Dieu*, tout reviendra à lui, sa seule volonté créa le monde et suffit à le conserver. Il dispose des êtres et des choses à sa guise, car il est le père éternel, le *seigneur* tout puissant, le grand architecte de l'univers et son maître suprême. Mieux que nous il connaît nos besoins, sa bonté et sa justice sont infinies, ses desseins sont impénétrables. Nous devons nous y soumettre humblement, implorer ses bienfaits à genoux et l'adorer toujours, même s'il nous afflige, car alors c'est pour notre bien.

« Mais il est invisible et inaccessible aux humains et je le représente. Il m'a révélé ses volontés, délégué ses pouvoirs. Au nom du Père éternel, quand je commande, obéissez ! »

Et les peuples le crurent, ils le croient encore, puisqu'ils élèvent des Temples aux Dieux célestes et des Palais aux Dieux terrestres, et apportent aux uns et aux autres leur sueur par le travail, leur sang par la guerre.

Le cadre restreint de cette brochure ne me permet pas de décrire les multiples transformations du *Maître* à travers les siècles. Mais, en règle générale, tous les souverains prétendirent et prétendent encore exercer sur terre une mission divine, depuis l'empereur de Chine s'intitulant fils du ciel jusqu'au roi des Belges, en passant par les mikado, tsar, kaiser, king, etc...

Dans le même pays, le maître change souvent de nom. Ainsi, en France, depuis quinze siècles il s'incarna dans un roi, un empereur, une république. Mais si le nom change, la même chose subsiste et la *maîtrise* reste toujours intangible.

Le peuple, chose de la noblesse sous la royauté, devint la chose de la bourgeoisie sous la république et, sous l'empire, chose de la bourgeoisie et de la noblesse réunies.

Les bourgeois de la grande Révolution, très peu prestigieux jusque là, exhumèrent une vieille idole, dédaignée des monarques. Ils firent de la Patrie une divinité nouvelle masquant leurs appétits. Elle leur facilita la domination par la

résignation passive aux ordres du *Maître* que son culte engendre. Déjà la Patrie avait masqué les appétits des *Maîtres* des Républiques italiennes du Moyen âge, comme de ceux des Républiques grecques et romaines, peuplées d'esclaves cosmopolites. Aussi, après la Révolution de 1848, les monarques s'empressèrent d'adopter cette divinité bourgeoise qu'ils prétendirent incarner et représenter, naturellement, ayant constaté que leur maîtrise s'en trouvait consolidée......

Comme tous ceux qui avaient précédemment détenu et exercé l'autorité, les bourgeois de la grande Révolution avaient décrété la propriété inviolable et sacrée. Tous les crimes et infamies ayant pu présider à sa formation furent couverts par la prescription qui met, après 30 ans, le voleur, l'assassin, le faussaire, à l'abri des revendications de ses victimes. La fortune ainsi acquise confère tous les droits à la maîtrise. Ceux qui la possèdent sont respectueux de la *loi* édictée par les spoliateurs et à leur profit.

Ce sont des partisans convaincus de l'empereur, du roi, du président, représentant nominal de la maîtrise collective ; de Dieu et de la Patrie qui fournissent à l'autorité l'auréole mystique.

Ainsi donc :

Chevaliers bardés de fer massacrant les Jacques, gentilhommes ravageant les propriétés des ennemis du roi ; courtisanes vendant leurs charmes à la noblesse ou à la bourgeoisie nantie ; fermiers généraux et traitants rançonnant le peuple ; fournisseurs des armées révolutionnaires, impériales et nationales ; trafiquants des biens nationaux et congréganistes ; généraux pillards ; magistrats à tout faire, condamnant sans pitié ceux qui attaquent le régime dont ils profitent ; marchands de chair humaine faisant la traite des noirs ou des blanches ; agioteurs, spéculateurs, prêts à ruiner, à affamer leurs compatriotes pour remplir leurs caisses ; parlemen-

taires braillards ou muets au service de la haute finance, du commerce accapareur et fraudeur, et qu'aucun tripotage n'effraye, fut-ce un Panama; journalistes à tout faire vendant leur plume au plus offrant, trusteurs râflant les milliards — peuple qui ne daigne pas accomplir le plus léger effort pour penser et réfléchir — **voilà tes Maîtres !!**

Voilà qui a détenu ou qui détient la maîtrise : la voilà, la PATRIE !

Ils ont le prestige de l'instruction, de l'uniforme, du costume, du luxe, des belles manières, des habitations somptueuses et des fonctions honorifiques ; les avantages de la richesse et des loisirs prolongés.

A eux les plaisirs ! A toi les privations !

Ne détiennent-ils pas le *capital* qui confère tous les droits, et n'es-tu pas le *travail* auquel incombent tous les devoirs ?

Toi-même, ô peuple ! n'admets-tu pas le bien-fondé de leurs prétentions puisque, dans ton propre sein, les individus soumis au même maître n'ont souvent d'autres aspirations, d'autre idéal que d'être agréés par lui au nombre de ses proches serviteurs.

Ne sont-ce pas les déshérités qui *fournissent bénévolement* aux privilégiés la force matérielle qui leur manque ? Les besognes les plus répugnantes, celles que les maîtres ne peuvent remplir vu leur petit nombre ou auxquelles ils se refuseraient par un reste de dignité, les fils du peuple les accomplissent avec empressement.

Les plus robustes (sinon les plus intelligents) parmi les prolétaires sont fiers d'être gendarmes, agents de la police ostensible ou secrète, gardiens de prison ou de bagne, douaniers, sous-officiers rengagés, etc., etc., se faisant ainsi les instruments dociles du despotisme dont ils sont les premières victimes.

Et ne voyons-nous pas de pauvres diables d'exploités

vivant misérablement, défendre avec âpreté les intérêts de leur patron ?

Le **mirage patriotique** a pour but de maintenir toute cette inconscience si profitable au maître.

La religion divine était plus cynique que la religion patriotique. Elle disait : « A celui qui n'a rien il sera ôté », elle affirmait aux déshérités que la terre serait pour eux, toute leur vie, une vallée de larmes, et elle leur prêchait la résignation pour conquérir le bonheur dans l'Au-delà !

Les pontifes de la Patrie sont plus habiles. Pour nous rendre *solidaires* de ceux qui nous grugent, nous tondent comme moutons à laine, ils nous parlent de notre patrimoine matériel et moral, qu'il nous faut, paraît-il, défendre contre l'étranger. Ils désignent celui-ci à notre haine, diversion habile qui nous empêche de reconnaître où sont nos *malveillants !*

Mais cette inconscience des prolétaires, unique source de leurs maux et base unique de la puissance de ceux qui les oppriment, pourrait diminuer rapidement, jusqu'à sa complète disparition. Les faits, les raisons contenues dans cette brochure, prouvent qu'on peut facilement battre en brèche les préjugés qui forment le fond de la mentalité générale.

C'est pourquoi je puis dire aux travailleurs de tous les pays : « Si vous voulez vous débarrasser des maîtres multiples que votre labeur incessant entretient, accomplissez l'effort nécessaire pour devenir *conscients*. »

Devenir conscient, c'est se libérer de l'emprise puissante qu'exercent sur nous, la famille, l'école et la presse, toutes au service du *Maître*. C'est raisonner ses convictions, les étayer sur des faits palpables, se défier de l'illusion, pratiquer le libre examen à l'égard des croyances laïques et religieuses émanant des *privilégiés* et de leurs soutiens ; et ne pas penser et agir selon la seule sensation ou impulsion du moment.

La conscience qui rend l'individu réfractaire aux mirages trompeurs s'acquiert par **l'éducation.**

L'éducation n'est pas *l'instruction*. On peut être très instruit, capable d'expliquer les phénomènes naturels, et posséder relativement aux faits sociaux des opinions absurdes ou révoltantes d'inhumanité! Ainsi des professeurs en Sorbonne ont prétendu que l'exploitation de l'homme par l'homme était indispensable au bon fonctionnement de la société; suivant en cela le célèbre philosophe grec Aristote qui — en son temps — affirma l'impérieuse nécessité de l'esclavage.

C'est qu'en effet, garnir sa mémoire, ce n'est pas former son jugement. *L'éducation* n'est pas un dressage, elle ne coule pas tous les cerveaux dans le même moule, elle ne fige pas l'individu dans la masse.

Pour s'éduquer il suffit d'ouvrir *ses* yeux, *ses* oreilles à *soi* et cesser de *voir* et *d'entendre* par les yeux et les oreilles d'autrui. D'observer ce qui se passe autour de soi, de comparer ces différentes observations, d'établir entre elles le lien du raisonnement qui aboutit à une conclusion : c'est-à-dire à la formation d'un jugement. Ces opérations cérébales si simples sont ignorées des neuf dixièmes de nos contemporains qui semblent posséder un cerveau pour ne pas s'en servir. Ils sont rares ceux qui réfléchissent la vie, qui possèdent une vie intérieure intense, qui raisonnent, cherchent leur voie. Si rares mêmes que la masse réprouve toujours celui qui pense et innombrables sont ceux qui vous disent : « A quoi bon se casser la tête, ç'a toujours été ainsi, ç'a y sera toujours ! — le proverbe berrichon : « Qué vous v'lez, faut bin durer » semble être devenu la règle commune.

L'éducation commence par une rupture, rupture avec le conventionnel, l'habituel, le traditionnel, la routine, les préjugés qui ankylosent le cerveau et entravent son fonctionnement.

Elle conduit l'individu à prendre conscience de sa propre force, c'est énorme ; il est tant de prolétaires, persuadés de leur prétendue infériorité cérébrale, qui s'abandonnent passivement à la direction intéressée du *Maître.*

Et au fur et à mesure que la *conscience* grandit chez un individu, l'observation comparée et raisonnée fait naître en lui un sentiment profond d'indignation contre les turpitudes sociales qui s'étalent cyniquement sous ses yeux.

Nous avons l'intuition que tous les hommes en naissant ont droit au bien-être et au bonheur. Mais ce sentiment naturel se trouve ensuite oblitéré par des illusions savamment inculquées, et c'est au nom d'un *Dieu hypothétique* ou d'une *Patrie fictive* qu'on berne les neuf dixièmes de l'humanité chargés d'entretenir, dans la paresse et le luxe, un dixième de parasites.

Mais déjà au XVIe siècle, la Boétie disait en substance : « Le *Maître* est un colosse d'airain, mais il a des pieds d'argile. »

Puisque nous savons que c'est notre résignation, notre passivité, notre inconscience qui font sa force, ayons l'énergie nécessaire pour devenir des *hommes libres* et le colosse s'écroulera !

La *conscience* grandissante pourra se traduire de bien des façons. Ainssi on pourra voir les jeunes prolétaires que menace une prochaine incorporation échanger par dessus les frontières des adresses-manifestes où ils s'affirmeront unis par un intérêt commun, quelles que soient leurs Patries nominales.

Devant de telles manifestations, les gouvernants comprendront bientôt qu'il y a quelque chose de changé dans la mentalité de leurs peuples. Il deviendra impossible de lancer les uns contre les autres, pour des questions d'orgueil national ou de bénéfices commerciaux — des hommes prêts à s'entr'aider — contre le *maître* tyrannique et exploiteur.

Et la Raison continuant son œuvre libératrice, toujours plus nombreux deviendront ceux qui diront :

« Non, ce n'est pas vivre que de donner sa force, son énergie, sa puissance productive, sa vie même pour le profit exclusif d'une minorité, que de consacrer au labeur machinal, pénible ou meurtrier, dix à quinze heures par jour, que de ne pouvoir goûter complètement les joies du cœur, que d'ignorer les beautés de la Nature, de l'Art, de la Science !

« **Nous le sentons avec force, nous ne vivons pas.**

« Et nous savons comment peut se perpétuer cette anomalie. L'esclavage, le servage, le salariat sont les formes successives d'une même chose monstrueuse : l'exploitation de l'homme par l'homme.

« Nous savons comment on nous leurre, nous ne sommes plus dupes des mirages divins et patriotiques qui masquent la réalité. **Nous avons compris.**

« Et par un simple effort de notre volonté, nous, les exploités, les dupés, les asservis, nous pouvons faire cesser cet esclavage moderne, **si nous le voulons.** »

Et quand **l'éducation** aura ainsi réveillé les sensibilités endormies, aiguisé les intelligences atrophiées, trempé les volontés faibles, les institutions autoritaires auront vécu.

Pour hâter ce résultat, en règle générale on peut dire que tout ce qui vise à diminuer l'autorité, la puissance du *Maître* est une œuvre utile qui grandit celui qui la tente.

Par opposition, tout ce qui consacre le principe d'autorité diminue ou rabaisse qui s'y prête.

Car il ne faut jamais perdre de vue que, quels que soient le nom qu'il prenne, la forme qu'il emprunte, le masque sous lequel il se dissimule, ainsi que l'a dit La Fontaine :

Notre ennemi, c'est notre maître.

P. CHARDON



ORLÉANS, IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Adresser les commandes du **Mirage Patriotique** à l'auteur, 6, rue Rabelais, à *Châteauroux* (Indre).

Franco,	1 exemplaire	0 20, par poste.	
—	10 exemplaires	1 50	—
—	25 —	3 25, par postal gare.	
—	50 —	5 75	—
—	100 —	10 50	—

Joindre le montant à la commande.
Eviter de régler en timbres-poste.

Editions de la Jeunesse Syndicaliste de Châteauroux :

A PARAITRE PROCHAINEMENT

N° 2

L'Impôt unique et progressif sur le Capital

Par le TERMITE

(Thèse égalitaire)